



CIRCULAIRE INFO

Le 15 mai 2023

Information importante concernant le financement des formations professionnelles dans la branche AMI

Nous souhaitons vous informer que nous avons reçu, fin avril, un premier courrier de l'OPCO EP nous notifiant de la décision de France Compétences de retirer une dotation de 65 millions à l'OPCO EP (toutes branches confondues affiliées à cet OPCO) sur les 123 millions dépensés en 2022 au titre des formations (n'impactant pas les formations demandées par les entreprises en 2022).

Puis, un second courrier de l'OPCO EP, suite à son Conseil d'Administration, nous informant d'une part que le budget attribué à notre branche pour le PDC (plan de développement des compétences) pour les entreprises de - de 50 salariés est de 310 K€ pour 2023 et d'autre part, qu'une fois ce budget consommé, toute demande de financement d'un dossier de formation sera refusée.

Bien évidemment, la branche va devoir réfléchir à mettre en place des solutions pour pallier à cette problématique impactant immédiatement les entreprises et les salariés du secteur.

Nous vous tiendrons informés rapidement de la suite donnée sur ce sujet.

Nous restons disponibles pour répondre à vos questions par mail et par téléphone.

Samantha FOULON

01 48 06 98 46 – 06 33 24 39 85

Samantha.foulon@maiage.fr